

ELAN SAVIGNY ENVIRONNEMENT

Boite Postale 01 - 91605 SAVIGNY SUR ORGE cedex

Association Loi 1901 N° W913001582

Site Internet : <http://www.elan-savigny-environnement.org>

Téléphone (répondeur) : Tel. 01 84 18 00 92

E-mail : contact@elan-savigny-environnement.org



Le 4 juillet 2018

Madame la Députée,

« Les aéroports sont une chance pour le territoire, et leur développement ne doit pas se faire au détriment des riverains ».

Nous sommes entièrement d'accord avec votre déclaration car nous défendons cette position depuis plus de 30 ans. Mais nous avons été très surpris d'apprendre que vous souteniez le projet PRISALT élaboré par Monsieur Jean Serrat, et un certain collectif, projet auquel personne jusqu'à présent n'avait pensé !

Nous avons regretté votre absence à la réunion organisée par Monsieur François DUROVRAY, président du Conseil Départemental de l'Essonne et par Madame Brigitte VERMILLET, vice-présidente à l'environnement et au développement durable le 11 juin dernier, réunion ayant pour terme « Pôle d'Orly, réussir à concilier les enjeux économiques et environnementaux ».

Nous comprenons que les élus du sud Essonne soient désireux de soutenir un projet qui a pour but de protéger le cadre de vie et la valeur du patrimoine immobilier des habitants qui souhaitent éviter les survols de leurs communes (Il est à noter que nombre de personnes de la région en question travaillent dans le secteur de l'aérien).

Nous avons des raisons de penser que ce projet PRISALT, qui n'a pas été étudié dans toutes ses implications et conséquences, ni fait l'objet d'un débat contradictoire, risque d'accroître les nuisances dans les communes proches d'Orly déjà très pénalisées par le bruit et la pollution. Nuisances qui ne vont que s'accroître avec l'augmentation du trafic aérien.

Les dégâts causés à l'environnement par le trafic aérien commencent à être sérieusement pris en compte (voir les Assises du Transport Aérien lancées par la Ministre) et les solutions ne doivent pas être une polémique entre populations type NIMBY (les nuisances chez les autres). Vous comprendrez donc notre méfiance légitime vis-à-vis de ce projet présenté comme la solution miracle qui évite le survol de communes agréables à haute altitude, ainsi que la forêt de Sénart, mais qui peut présenter des inconvénients graves pour les nombreux riverains proches d'Orly qui subissent quotidiennement les avions à basse altitude : bruit, pollution, et refusent d'en subir davantage.

Madame Marie GUÉVENOUX

Députée de la 9^{ème} circonscription de l'Essonne

Commissaire aux lois et Secrétaire de l'Assemblée nationale

12 rue de Mainville 91210 Draveil

126 Rue de l'Université 75007 - PARIS

Madame Guévenoux juillet 2018 1/3

Vous trouverez ci-dessous un document émis par Madame Bourner, Administratrice de notre Association, suite à la réunion du 11 juin, qui expose notre position.

Pour un échange avec vous, que nous souhaitons constructif, nous vous prions de bien vouloir nous accorder un rendez-vous. Vous remerciant de votre attention et de votre disponibilité, nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, l'expression de notre très sincère considération.

Pour le Conseil d'Administration,
le Président,



Dominique Catérini

Copie :

Monsieur François DUROVRAY Président du Conseil Départemental de l'Essonne
Madame Brigitte VERMILLET Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Essonne
Monsieur Robin REDA Député de la 7^{ème} circonscription de l'Essonne
Monsieur Éric MEHLHORN Maire de Savigny-sur-Orge

Je ne suis pas spécialiste technique de trafic aérien, ni pilote, mais seulement impliquée très activement depuis 40 ans dans la défense des riverains d'Orly contre les nuisances aériennes. Sans me vanter, le sujet m'est donc familier. Les avions, tout le monde les prend, mais personne ne les veut dans son ciel c'est bien connu. Le projet **PRISALT** qui a été exposé lundi 11 juin au Conseil Départemental de manière très péremptoire et théâtrale par M. Jean SERRAT qui lui, est pilote, ce qui lui donne semble-t-il toute légitimité pour monopoliser l'attention et le temps d'une large assistance en majorité peu versée dans les trajectoires, le pilotage, la vitesse et la « masse » des avions, devrait faire l'objet d'une étude préalable sérieuse et d'un débat technique serein et contradictoire avec des personnalités et des experts compétents du trafic aérien afin de démêler le vrai du faux, le possible du non possible et statuer sur sa réelle validité. Sinon chacun d'entre nous et surtout les élus qui ont mieux à faire, perdront leur temps. Il est clair que le phénomène NIMBY (not in my back yard) plane sur les échanges. Il est aussi normal et humain, étant donné que le bruit et la pollution du trafic aérien affectent gravement la santé des personnes et l'attractivité des régions proches des aéroports, que chacun tienne à défendre son cadre de vie et la valeur de son patrimoine immobilier. Chacun pour soi et il vaut mieux que les avions passent sur les logements des autres.

La règle à suivre, et je n'en vois pas d'autre, est que les avions doivent passer là où il y a le moins de monde dessous.

Les zones très habitées qui subissent déjà les inconvénients de la densité urbaine doivent être protégées. Les contrôleurs aériens qui autorisent des déviations de trajectoires (« directes » ou « raccourcis ») souvent injustifiées, sur des communes à basse altitude doivent être motivés et formés aux normes de respect de l'environnement.

En ce qui concerne l'Aéroport d'Orly qui traverse actuellement une zone de turbulence avec les travaux des pistes et le projet de privatisation, sans parler des difficultés de la Compagnie Nationale, l'objectif n° 1 des élus, qu'ils soient locaux, EPT12, Départementaux, devrait être en priorité de valoriser la région proche et ses communes, afin de la rendre attractive à toutes les populations, y compris les personnels qualifiés dont la plateforme aura besoin dans le cadre de ses ambitieux projets de développement. Avec l'accroissement du trafic aérien qui ne peut qu'augmenter, les inquiétudes et les nuisances pour les populations proches : bruit, pollution, engorgements routiers, etc., et les calamiteuses périodes de travaux vécues les années passées qui ont mis plus de 900 000 personnes sous les avions pendant des semaines en été et vont recommencer en pire en 2019, toutes mesures et/ou projets tel que **PRISALT** qui contribueraient à accentuer les dommages qu'elles subissent déjà ne pourraient qu'être désastreux en aggravant l'injustice et la ségrégation sociales, la dégradation du cadre de vie et des risques de santé publique.

***Evelyne BOURNER Administrateur Association ELAN SAVIGNY ENVIRONNEMENT – SAVIGNY SUR ORGE
UNION FRANCAISE CONTRE LES NUISANCES AERIENNES ALERTE NUISANCES AERIENNES
CONVERGENCE ASSOCIATIVE***